



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

PNAMH – GTh Agriculture

26 juin 2018 – Tour Sequoia (La défense)

Présenté par Bertrand Dury (expert national CasDAR, CA 71) et
Floriane Di Franco (APCA)





**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAÔNE-ET-LOIRE



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Maîtriser les notions de
« zones humides » et de
« milieux humides »
en lien avec l'activité agricole

Actualisation du Guide CasDAR



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Points abordés

- I. Retour sur la diffusion du Guide et son kit d'accompagnement

- II. Actualisation du Guide – 2^{ème} édition

I. Un guide pour « exporter » l'expertise du réseau à tous les conseillers CA

En 2013/2014 (enquête)

- **Constat** : ZH, un enjeu transversal :
 - **Différentes spécialités CA** (zones humides, eau, biodiversité, aménagement, élevage, agronomie, bâtiment, etc.)
 - **Différents métiers** (accompagnement projets agricoles, animation programmes territoriale, appui consulaire)

En 2015/2016 (guide)

- **Production d'un outil de référence au sein du réseau**
 - Guide interne par et pour le réseau
 - Outil simple et opérationnel permettant à tout conseiller une appropriation de la thématique

En 2016/2017 (kit complet)

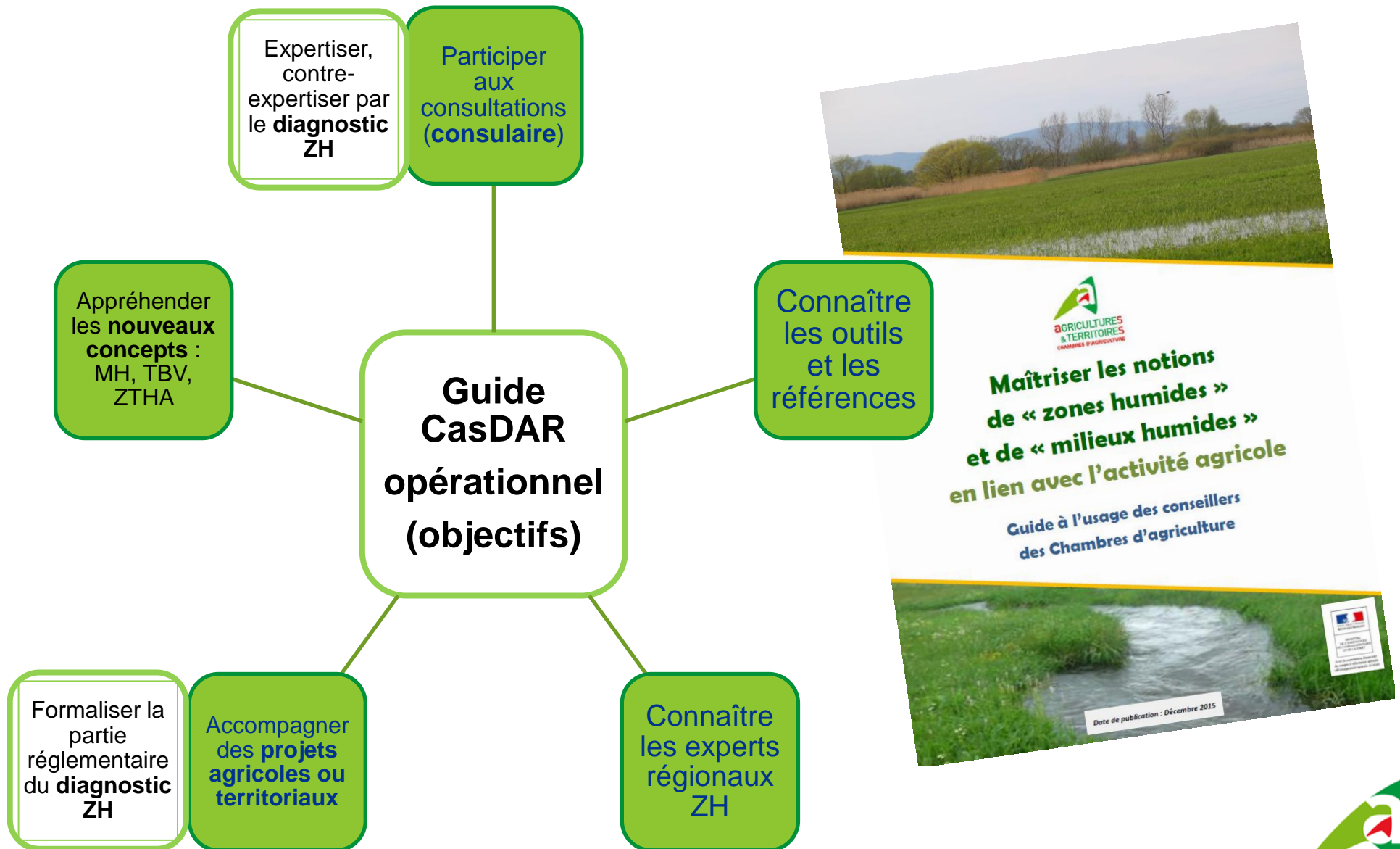
- **Diffusion; Formation**
 - Diffusion du guide au réseau (1500 personnes touchées)
 - Formation RESOLIA
 - Boîte à outils Opéra collaboratif Zones Humides **OPERA** collaboratif

Fin 2017 Actualisation

- **Diffusion V2; Formation**

GTh A

I. Comment le guide s'insère dans le métier de conseiller CA



I. Sommaire du guide



I - CONNAITRE SON ENVIRONNEMENT

- A - Partager et présenter le rôle d'une Chambre d'agriculture
- B - Mobiliser les moyens internes des Chambres d'agriculture
- C - Identifier les partenaires extérieurs des Chambres d'agriculture



II - CERNER LES CONCEPTS

- A – Concept et définitions de zones humides
- B - Appréhender de nouveaux concepts



III - PARTICIPER A L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS IDENTIFIANT DES "ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDES"

- A – SDAGE, SAGE
- B - Documents d'urbanisme
- C - Natura 2000
- D - TVB et SRCE
- E - Autres documents



IV - ACCOMPAGNER UN PROJET AGRICOLE EN ZONE HUMIDE [AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU]

- A. Envisager les étapes d'accompagnement d'un projet agricole
- B. Vérifier les cartographies, les documents opposables et outils de protection existants
- C. Délimiter la parcelle agricole en « zone humide au titre de l'arrêté 2008/2009 » ou non
- D. Evaluer les rubriques de la nomenclature « loi sur l'eau » applicables au projet
- E. Prendre en compte la doctrine nationale "éviter, réduire, compenser" (ERC) pour ajuster le projet
- F. Constituer le dossier administratif "loi sur l'eau"
- G. Déclarer les travaux avant d'intervenir sur la parcelle



I. Diffusion, appropriation et valorisation du Guide > réseau des CA

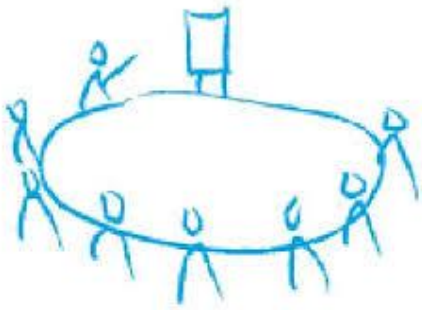
Plus de 1500 personnes ont eu connaissance du Guide !

- Diffusé via Opéra portail, Opéra collaboratif
- Diffusé via les réseaux techniques « eau », « biodiversité », « foncier-urbanisme », « sol », etc.

OPERA

resolia
déployons nos talents

I. Diffusion, appropriation et valorisation du Guide > externe



Téléchargeable sur
le site Internet des
CA

"Une nouvelle dynamique collective pour les milieux humides à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté"

ORGANISÉ PAR LE PÔLE MILIEUX HUMIDES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

■ lundi 19 & mardi 20 mars 2018

Dijon Métropole - 40 avenue du Drapeau (Dijon)

- **Lors de présentations:**
 - Gth Agriculture et journées décentralisées (Journées régionales MH BFC, Territoires Ardèche, Drome)
 - Journée nationale APCA « inondations », etc.
- **Lors de rdv bilatéraux avec des partenaires :** ANDHAR, FNSEA, collectivités (AFEPTB, ADCF, FNCCR...)



I. Diffusion, appropriation et valorisation du Guide > externe

ZONES HUMIDES Les identifier et les préserver

Comment savoir si son parcelle comprend une zone humide? Quelles précautions prendre en cas de travaux de conception? Le point avec Bernard Dury, référent national et conseiller agro-environnemental à la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, qui a coordonné l'écriture d'un guide national « Maîtriser les notions de zones humides et milieux humides en lien avec l'activité agricole ».



Revue APCA

REPERES ACCOMPAGNER LES PROJETS AGRICOLES EN ZONES HUMIDES

Tout projet agricole peut être situé sur une parcelle comprenant une zone humide au titre du Code de l'environnement.

Les outils développés par le réseau des Chambres d'agriculture permettent aux conseillers d'en tenir compte à chaque étape du projet jusqu'à la réalisation des travaux, ou lors de l'élaboration d'inventaires.

8



RENFORCER L'EXPERTISE ET LA VISIBILITE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LES MILIEUX HUMIDES

Au niveau agricole, les questions de terrain sur les milieux humides sont nombreuses : zonages existants et conséquences juridiques, inventaires, nouveaux concepts, etc. Pour y répondre, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), appuyée par les référents régionaux « milieux humides », a publié en 2016 un guide à l'usage des conseillers des Chambres d'agriculture et de leurs partenaires.

LES OBJECTIFS DU GUIDE
Ce guide comporte quatre parties répondant aux besoins des conseillers pour :

1. Connaître et faire connaître l'expertise, les compétences internes, les outils et l'offre du service du réseau des Chambres d'agriculture et les partenaires extérieurs ;
2. Appréhender les nouveaux concepts : milieux potentiellement humides, têtes de bassins versants, zones tampons humides artificielles ;
3. Participer à l'élaboration de documents identifiant des zones potentiellement humides ;
4. Comprendre la définition législative de zones humides et ses implications pour l'accompagnement d'un projet agricole.



ET CONCRÈTEMENT ?
Ce guide sensibilise l'ensemble des acteurs notamment à l'importance de la réalisation du diagnostic de zones humides lors de projet sur une parcelle agricole ainsi qu'au dialogue entre les acteurs du territoire, par exemple pour conforter cette expertise grâce à l'avis des services de l'Agence de l'eau (Direction Départementale des Services de l'Agriculture, de la Pêche et de la Biodiversité), Les Chambres d'agriculture, en tant qu'organismes consultés dans les instances ou rendent des avis sur les documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme. Réalisés le plus en amont possible, le diagnostic et des acteurs permettent une co-construction de solutions territoriales et agricoles.

Cet outil, pratique et opérationnel pour tout conseiller, sera régulièrement actualisé avec une nouvelle version prévue début 2018 pour prendre en considération les dernières évolutions jurisprudentielles, réglementaires et les nouveaux apports bibliographiques.

Cultivar

Revue CEN Mille Lieux Humides



Bertrand Dury
Conseiller agro-environnemental
Réfèrent national milieux humides
Chambre d'agriculture France

I. Formation RESOLIA – sept. 2017

Objectifs de formation

- S'appropriier les notions de « zones humides » et « milieux humides » et leurs implications juridiques et techniques.
- Participer à l'élaboration et comprendre les documents identifiant les zones potentiellement humides, exercer un regard critique sur ces documents.
- S'initier à la reconnaissance et à la délimitation de zones humides au titre de la Police de l'Eau.
- Identifier les étapes et les outils pour accompagner un projet agricole en zone humide.

9 participants CA (pédologues, conseillers Eau, biodiversité, environnement, ICPE, chargé d'études)

•Evaluation du stage :

- Diversité des profils = richesse des interactions et des échanges:
- Evaluation: +++
- Alternance salle/terrain + diversité des acteurs rencontrés
- Reconduction 2018



Reconduite en 2018
et complète

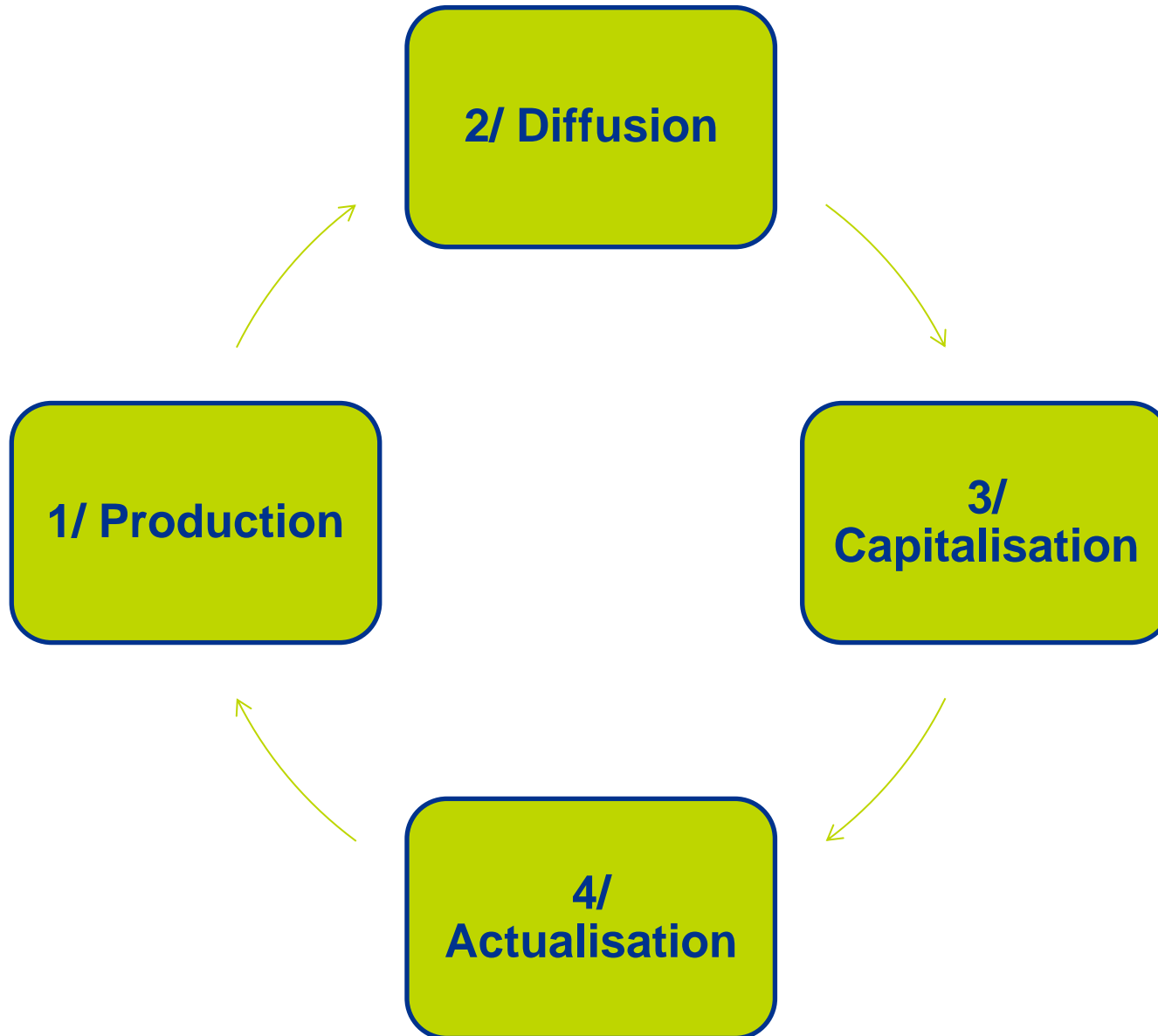
I. Formation RESOLIA – Mai 2019

Nouvelle formation: diagnostic et délimitation de zones humides

- Maîtriser le protocole national d'identification et de délimitation des zones humides à partir des critères pédologiques et floristiques.
- Reconnaître les différents types de sols caractéristiques des zones humides.
- Reconnaître les différentes espèces et groupements de végétation caractéristiques des zones humides.



II. Actualisation du Guide – 2^{ème} édition



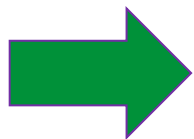
Pourquoi une nouvelle actualisation du guide?

- **Evolutions réglementaires**

- Décryptage de la **décision Conseil d'Etat + Note MTSE**
- **Décret n° 2016-1071 du 3 août 2016 SRADDET.**
- **Loi Biodiversité** 8 août 2016 (ZHIEP, ZSGE, unités de compensation)
- **Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016** portant réforme / évaluation environnementale

- **Retours interne-externe**

- Précisions / règle d'urbanisme et identification des ZH
- Précision /dérogation espèces protégées
- Intégration de nouvelles notions (EBF, ...)



Avoir un document de référence pour le réseau CA et une reconnaissance de notre expertise par les autres structures



Sommaire : parties complétées et/ou actualisées



I - CONNAITRE SON ENVIRONNEMENT

- A - Partager et présenter le rôle d'une Chambre d'agriculture
- B - Mobiliser les moyens internes des Chambres d'agriculture
- C - Identifier les partenaires extérieurs des Chambres d'agriculture



II - CERNER LES CONCEPTS

- A – Concept et définitions de zones humides
- B - Appréhender de nouveaux concepts



III - PARTICIPER A L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS IDENTIFIANT DES "ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDES"

- A – SDAGE, SAGE
- B - Documents d'urbanisme
- C - Natura 2000
- D - TVB et SRCE
- E - Autres documents



IV - ACCOMPAGNER UN PROJET AGRICOLE EN ZONE HUMIDE [AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU]

- A. Envisager les étapes d'accompagnement d'un projet agricole
- B. Vérifier les cartographies, les documents opposables et outils de protection existants
- C. Délimiter la parcelle agricole en « zone humide au titre de l'arrêté 2008/2009 » ou non
- D. Evaluer les rubriques de la nomenclature « loi sur l'eau » applicables au projet
- E. Prendre en compte la doctrine nationale "éviter, réduire, compenser" (ERC) pour ajuster le projet
- F. Constituer le dossier administratif "loi sur l'eau"
- G. Déclarer les travaux avant d'intervenir sur la parcelle



Kit « zones humides » : Expertise partagée, montée en compétences



OPERA

Boîte à outils : bibliographie, retours d'expériences & offre de service (diagnostic, formation, etc.)
➤ Destinée aux collaborateurs CA



Expertise du réseau national « zones humides » & échanges inter-Chambres

resolia
déployons nos talents

2^e édition de la formation « 1^{er} niveau » à MACON (71) du 26 au 28 septembre 2018

➤ Destinée aux collaborateurs

Projet 2019 : formation sur le diagnostic (sol, flore) « approfondissement »

Mise à jour réglementaire et bibliographique

- Diffusion au réseau et aux partenaires
- Téléchargeable sur Opéra + Site Internet

Contacts : B. Dury (CA71); F. Di Franco (APCA)



Photos Olivier CIZEL



Merci de votre attention

